



Planning travaux

Les travaux ont débuté en septembre 2021. Ils sont financés par le SMMAG, le Département de l'Isère, l'État et AREA.

Mi-septembre 2021 à début 2022,

réalisation :

- du parking relais (mise en remblai provisoire des terres côté Belledonne),
- de la voie de tourne à gauche sur la RD30,
- du cheminement piéton - cycles vers Saint-Nazaire-les-Eymes,
- d'un premier arrêt de covoiturage sur la RD30.

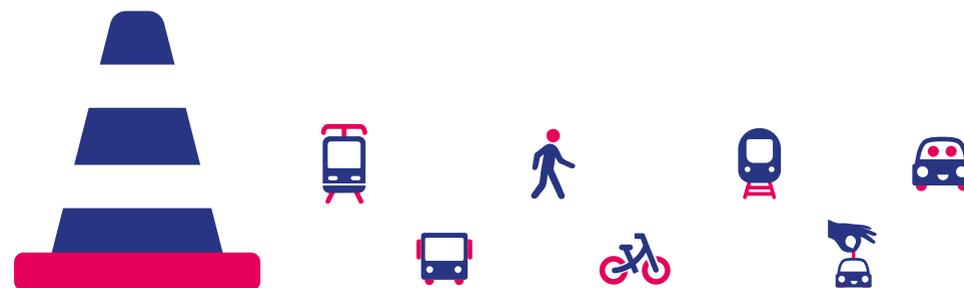
Début 2022,

réalisation :

- du cheminement piétons - cycles vers Isiparc,
- d'un second arrêt de covoiturage sur la RD30.

Les travaux de la passerelle débuteront courant 2022.

De nouvelles informations sur la planification des travaux 2022-2023 seront diffusées courant 2022.

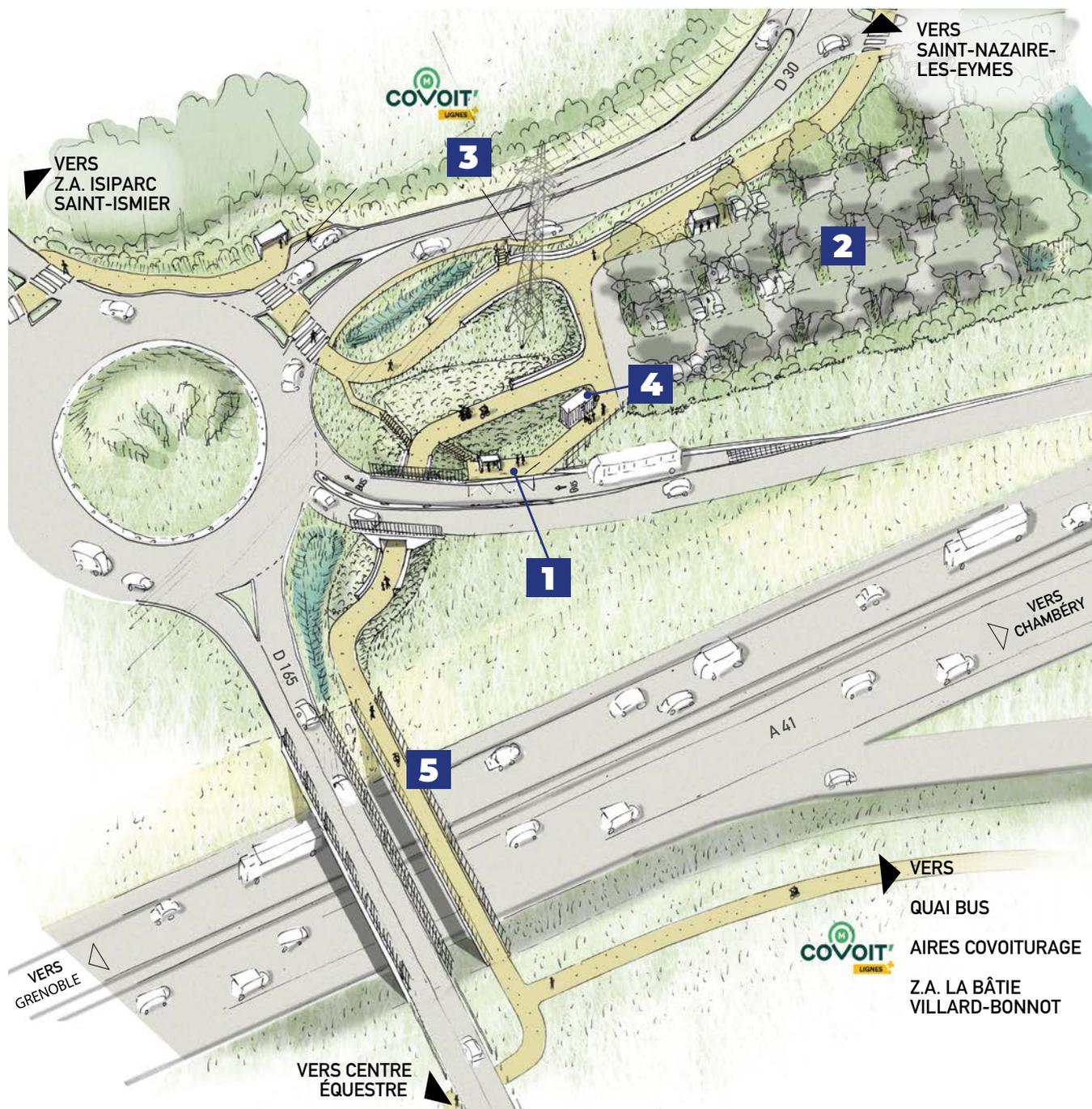


Le SMMAG construit UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL À LA BÂTIE

Le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) aménage le secteur autour de l'échangeur autoroutier de la Bâtie pour les transports collectifs, les cycles, les piétons et le covoiturage.

Après la construction par AREA de deux bretelles d'autoroute fin 2019 pour compléter l'échangeur de la Bâtie, l'aménagement de ce secteur se poursuit avec la réalisation, par le SMMAG, d'un pôle d'échanges multimodal (PEM).

Celui-ci a pour objectif de faciliter le report des déplacements des riverains de Saint-Nazaire-les-Eymes, Saint-Ismier et des communes alentours, vers des formes de mobilités plus vertueuses (transports en commun, vélo, covoiturage) en articulant les différents services entre eux.



1 Arrêts de transports en commun express :
installés sur les bretelles de sortie de l'A41, ils permettront de relier efficacement Grenoble et direction Chambéry, afin de limiter le temps perdu à circuler en dehors de l'autoroute.

2 Parking-relais de 80 places.

3 Arrêts de covoiturage :
4 seront spécialement aménagés le long des routes départementales, ils permettront de mettre en œuvre le service de covoiturage « M'Coovit ».

4 Consigne vélo :
d'une capacité de 20 places (extensibles), elle est positionnée à proximité des arrêts de transport en commun.

5 Cheminements vélos - piétons apaisés :
L'ensemble des équipements seront reliés par des cheminements « modes actifs », permettant une circulation confortable et sécurisée des cycles et piétons.
Les traversées des voiries départementales seront spécialement aménagées pour ces modes actifs afin d'apaiser les circulations routières.
Une nouvelle passerelle permettra de relier à pied ou à vélo, le quartier du Moulin, la ZA Isiparc, la ZA de la Bâtie et le centre équestre.

Une intégration paysagère

Les eaux pluviales seront infiltrées localement par le choix de places de stationnement perméables et de noues plantées de vivaces.